

# La loi va conforter l'agriculture productiviste

Le texte, remanié à la suite de la colère agricole, inscrit désormais en préambule la souveraineté alimentaire

La colère agricole est passée par là. Sous la pression, le gouvernement a revu sa copie et réécrit le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole, une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, réitérée en septembre 2022 et considérée comme un temps fort de son second quinquennat. Après de longues concertations et maints reports, le texte remanié, désormais baptisé «Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture», devrait être présenté en conseil des ministres vendredi 29 mars. Le Parlement devrait ensuite s'en saisir le 13 mai.

Le gouvernement a soumis son projet de loi au Conseil d'Etat fin février et a mené des discussions avec les représentants agricoles à ce sujet. Si ce texte ne préjuge pas de la version définitive – il pourrait être amendé à la suite de son examen par la juridiction administrative –, il donne toutefois des signes clairs de ses orientations.

Premier constat : la nouvelle mouture a été complétée par rapport à la version que devait présenter le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, en janvier, même si elle maintient l'objectif de relever deux défis de taille, celui du changement climatique et de la préservation de la biodiversité, d'une part, celui du renouvellement des générations, d'autre part.

## «Priorités stratégiques»

Elle ne manque d'ailleurs pas de souligner que dans dix ans, un tiers des agricultrices et des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite. Sans toutefois fixer d'objectif de nombre d'installations. Les nouveaux articles viennent compléter les dispositions de formation des futurs agriculteurs et de renforcement de l'accompagnement des transmissions et des installations déjà présentées.

Désormais, c'est la souveraineté alimentaire qui s'impose en préambule du projet de loi qui doit «ériger cet impératif comme l'une des priorités stratégiques de nos politiques publiques». Lors de l'inauguration du Salon de l'agriculture, le 24 février, M. Macron s'était engagé à «reconnaître [l']agriculture et [l']alimentation comme un intérêt général majeur de la nation française. Ce sera inscrit dans la loi. Ce qui permettra de protéger [l']agriculture [de la France] de manière ferme et solide».

C'est chose faite dans l'article 1 qui dispose que «l'agriculture, la

pêche, l'aquaculture et l'alimentation sont d'intérêt général majeur en tant qu'elles garantissent la souveraineté alimentaire, qui contribue à la défense des intérêts fondamentaux de la nation».

La souveraineté alimentaire de la France «s'entend de sa capacité à assurer son approvisionnement alimentaire dans le cadre du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux, aux fins de fournir à l'ensemble de la population une alimentation saine, sûre, diversifiée, nutritive, accessible à tous tout au long de l'année et issue d'aliments produits de manière durable, et de sa capacité à surmonter de façon résiliente les crises de toute nature susceptibles de porter atteinte à sa sécurité alimentaire».

Cette définition s'accompagne de celle de la souveraineté agricole qui «s'entend de sa capacité à contribuer par une production durable de biomasse à la souveraineté ali-

**«L'agriculture, la pêche, l'aquaculture et l'alimentation sont d'intérêt général majeur», selon l'article 1 du projet de loi**

mentaire, et à la décarbonation de l'économie».

«La définition de la souveraineté alimentaire n'est pas celle reconnue par l'ONU que nous défendons. Nous reconnaissons la nécessité des échanges internationaux, mais ils ne doivent pas se faire au détriment des pays tiers et nous souhaitons une relocalisation de nos productions pour les besoins des concitoyens», réagit Véronique Marchesseau, secré-

taire générale de la Confédération paysanne. Elle s'interroge sur l'ajout de la définition de la souveraineté agricole : «La fonction première de l'agriculture est de nourrir les gens, pas de produire de l'énergie.» Quant à déclarer l'agriculture d'intérêt général, «cela permet de la placer au même niveau que l'environnement et de dépasser certaines contraintes réglementaires», ajoute-t-elle.

## Demande de la FNSEA

Cet ajout de la souveraineté alimentaire et de la déclaration d'intérêt général dans le projet de loi était une demande forte de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Même si Arnaud Rousseau, son président, affirme ne pas vouloir commenter le texte avant sa présentation en conseil des ministres, il se dit satisfait de son évolution. «Nous voulions plus de choses dans la loi», dit-il en évoquant

le volet compétitivité. L'enjeu est de conforter le modèle de l'agriculture productiviste que défend la FNSEA, en favorisant l'agrandissement des exploitations. De nombreux points évoqués lors des manifestations et promis par le gouvernement y figurent. Ces mesures dites «de simplification», visent à faciliter les projets d'extension des élevages intensifs de poulets ou de porcs, mais aussi les installations aquacoles et de stockage de l'eau.

Le texte dit vouloir accélérer la prise de décision des juridictions en cas de contentieux contre des projets d'ouvrage hydraulique agricole et d'installations d'élevage. Il veut aussi sécuriser juridiquement les activités agricoles au regard du droit de l'environnement, notamment sur la question de l'échelle des peines. Il veut transformer les sanctions pénales en sanctions administratives. Sur le sujet des haies, très discuté,

l'interdiction de leur destruction est inscrite mais la dérogation existe, subordonnée à des mesures de compensation.

Un certain nombre de ces dispositions ne sont pas totalement définies dans le projet de loi qui demande, en fait, aux élus de donner quitus au gouvernement pour agir ensuite par ordonnance. «Cela permet de ne pas ouvrir les débats sur les sujets sensibles», avance M<sup>me</sup> Marchesseau. Elle souligne que la question des phytosanitaires n'est pas abordée dans le texte, alors que «dans une version précédente, l'autorisation de l'épandage aérien par drones des produits phytosanitaires avait été insérée». Tout l'enjeu pour le gouvernement est de définir un texte qui puisse être adopté rapidement. Mais les discussions ne devraient pas manquer. «Il y aura un nombre d'amendements important», pronostique M. Rousseau. ■

LAURENCE GIRARD



Le premier ministre, Gabriel Attal, et Franck Riester (à gauche), ministre délégué au commerce extérieur, à la Foire aux fromages de Coulommiers (Seine-et-Marne), le 22 mars. EMMANUEL DUNAND/AFP

## La FNSEA veut des mesures pour la cessation d'activité des agriculteurs

L'accompagnement des exploitants en difficulté sera peut-être débattu lors du congrès du syndicat agricole qui s'ouvre à Dunkerque mardi

Nous devons accompagner les éleveurs laitiers qui sont dans une situation difficile vers la cessation d'activité. En particulier dans le Sud-Ouest. C'est de notre responsabilité de parler de ces sujets sans tabou», a déclaré le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, lors de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des producteurs de lait organisée à Paris, mardi 19 mars.

Deux jours, plus tard, il reprenait ce thème lors d'une conférence de presse consacrée au congrès annuel de la FNSEA, qui débutera mardi 26 mars à Dunkerque (Nord). «Acceptons de dire que les banques ne veulent pas soutenir certains profils d'agriculteurs en difficulté. L'Etat doit apporter son

concours à l'arrêt de l'activité», avant d'ajouter «je n'utiliserai pas le mot "plan social", car il est trop connoté».

Combien de fermes vont encore disparaître en France dans les prochains mois ? L'hémorragie devrait donc se poursuivre quand on sait qu'entre 2010 et 2020 la France a perdu près de 100 000 fermes et en compte désormais moins de 389 000. Le projet de loi agricole, qui doit être présenté vendredi 29 mars en conseil des ministres, a, parmi ses objectifs, le renouvellement des générations. En septembre 2023, le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, avait encore redit l'engagement de l'Etat d'installer 150 000 nouveaux agriculteurs en l'espace de dix ans. Cet objectif

ambitieux a, depuis, disparu. Quant à la FNSEA, elle milite pour un agrandissement des exploitations agricoles et une augmentation des tailles d'élevage, gage de productivité accrue à ses yeux.

## Front désuni

Ce sujet sera peut-être débattu lors du congrès de la FNSEA à Dunkerque. Ce rendez-vous annuel sera, en tout cas, marqué par deux thématiques majeures, les résultats des semaines de mobilisation sur le terrain et les élections européennes. Sans oublier, en filigrane, l'enjeu des élections aux chambres d'agriculture, prévues en janvier 2025, l'occasion pour les syndicats agricoles de mesurer leur poids au sein des agriculteurs. «Il y a un contexte d'attentes fortes.

Nous avons convié l'ensemble des représentants des différentes sections syndicales pour rendre compte du travail réalisé par la FNSEA après deux mois et demi d'action sur le terrain», explique M. Rousseau. Les attentes sont d'autant plus fortes que le front n'est pas uni. Le syndicat regroupe des réalités très diverses et les revendications sont très différentes d'une filière à l'autre et parfois contradictoires. En outre, on se souvient que les mouvements de contestation partis du Sud-Ouest s'exprimaient hors du cadre syndical et que la FNSEA a, ensuite, voulu reprendre la main pour négocier auprès du gouvernement.

Il s'est ensuivi de multiples rendez-vous, en particulier, avec le premier ministre Gabriel Attal et

la présentation d'une longue litanie de revendications. Au moment de l'inauguration du Salon de l'agriculture, Emmanuel Macron avait donné rendez-vous à l'ensemble des syndicats agricoles vers la mi-mars. Ce rendez-vous, qui devait a priori clore la séquence de colère agricole, a été reporté, car les conditions n'étaient pas réunies selon l'Elysée.

M. Rousseau a été reçu, une nouvelle fois, avec Arnaud Gaillot, le président des Jeunes agriculteurs, à Matignon, mardi 19 mars. L'occasion de mettre à nouveau la pression sur le gouvernement laissant planer des doutes sur les conditions d'accueil de M. Fesneau qui doit faire le déplacement à Dunkerque jeudi 28 mars et s'exprimer à la fin du congrès. M. Attal a ainsi

accepté de revoir M. Rousseau et Gaillot, lundi 25, à la veille du rassemblement de la FNSEA.

«Beaucoup de gens nous disent : "On ne comprend pas pourquoi vous continuez puisqu'on vous a donné ce que vous vouliez." Eh bien non. Je suis au regret de vous dire que, pour les agriculteurs, qui sont des gens de terrain, ce qui compte, c'est la concrétisation», déclare M. Rousseau, avant d'ajouter «Pour les 62 mesures annoncées par le gouvernement, nous demandons : Comment et quand ?» La direction de la FNSEA souhaite des réponses précises pour que les adhérents, réunis à Dunkerque, mesurent les acquis engrangés. Une condition nécessaire au maintien de l'unité au sein des troupes. ■

L. GI.